



## **VIDEOPROTECTION**

### **Police Municipale de Montdidier**

#### **Objet du traitement :**

La commune de Montdidier (service Police Municipale) a mis en place un système de vidéoprotection de voie publique qui poursuit les finalités suivantes :

- Sécurités des personnes,
- Prévention des atteintes aux biens,
- Secours à personnes, défense contre l'incendie, préventions risques naturels ou technologiques,
- Protection des bâtiments publics,
- Régulation du trafic routier,
- Prévention d'actes terroristes,
- Prévention du trafic de stupéfiants,
- Constatation des infractions aux règles de la circulation.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement Européen sur la Protection des Données et de la directive transposée « Police-Justice ».

#### **Données enregistrées :**

- Images

#### **Destinataires des données :**

- Les personnes habilitées prévues dans l'arrêté préfectoral portant autorisation du système de vidéoprotection de voie publique de la ville de Montdidier.

#### **Durée de conservation des données :**

- 14 Jours.

## Droits des personnes :

Pour exercer vos droits informatique et libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de la Police Municipale par :

- Voie postale Police Municipale Rue Jean Dupuy 80500 Montdidier
- Par voie électronique [accueil.pm@orange.fr](mailto:accueil.pm@orange.fr)
- Par téléphone au 03.22.78.75.80

Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique : [contact@adico.fr](mailto:contact@adico.fr)
- Contacter notre DPO par téléphone : 03.44.08.40.40

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de vidéoprotection de voie publique de la ville de Montdidier n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.